

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

ROME: causes de canonisation et de béatification; allocution de S. S. Léon XIII. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE: Apostolat de la prière et Ligue des hommes; conférence de M. l'abbé Archambault sur le droit naturel.—*Diocèse de Saint-Hyacinthe*, mort de S. Grand. Mgr Laroc-



### SOMMAIRE

que; ses .néralles. — MORT DE S. EM. LE CARDINAL PELLEGRINI.— LA LETTRE DU PAPE ET L'ITALIE OFFICIELLE, chapit. VIII., *Mise en demeure*.— EXPOSITION DES OBJETS OFFERTS PAR LE DIOCÈSE DE PARIS AU S. PÈRE.— LA PETITE MARCHANDE D'ALLUMETTES.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Formis d'imprimer. † EDOUARD-CRIS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
**V. M. I USÈBE SENÉCAL & FILS**, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**  
 Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

## PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

---

<b>DIMANCHE,</b>	27	NOV.	— La Cathédrale.
<b>MARDI,</b>	29	"	— Saint-Télesphore.
<b>JEUDI</b>	1	DÉC.	— Saint-Liguori.
<b>SAMEDI,</b>	3	"	— Caughnawaga.

---

## FÊTES DE LA SEMAINE.

---

<b>DIMANCHE,</b>	27	NOV.	— Premier dimanche de l'Avent. sem, ornements verts. <i>On annonce le jeûne des mercredis et vendredis de l'Avent, des fêtes de saint André et de saint François-Xavier, ainsi que l'indulgence de la Propagation de la Foi pour le 3 décembre.</i>
<b>Lundi,</b>	28	"	— SS. Irenée et Comp. MM., d., ornements rouges.
<b>Mardi,</b>	29	"	— Vigile de S. André, ornements violets.
<b>Mercredi,</b>	30	"	— Jeûne. S. ANDRÉ, AP., d. 2 cl., ornements rouges.
<b>Jeudi,</b>	1	DÉC.	— De la Férie, ornement violets.
<b>Vendredi,</b>	2	"	— Jeûne. Ste Bibiane, V. M., s. ornements rouges.
<b>samedi,</b>	3	"	— S. Frs-Xavier, C., d. m., ornements blancs.

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

**EGLISE MÉTROPOLITAINE.**— *Dimanche 27, ouverture des quarante Heures à la grand'messe. Vêpres à 3¼ heures Amende honorable à 8 heures P. M. Lundi 28. Messe basses depuis 5½ heures jusqu'à la grand'messe, 9½ grand'messe, 3¼ vêpres, à 8 heures Amende honorable. Mardi 29. Messes basses depuis 5½ heures jusqu'à la grand'messe, 9½ heures grand'messe, 7 heures P. M. prières de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception, qui seront continuées tous les soirs, à la même heure.*

Mgr l'archevêque et les prêtres de l'archevêché commenceront leur retraite annuelle mardi soir le 29 novembre, et y termineront lundi soir, le 5 décembre.

*Mercredi 30, à 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'archevêché.*

## ROME.

**Causes de canonisation et de béatification.**— Dans la matinée du 1er novembre a eu lieu la solennelle promulgation des décrets par lesquels ont été approuvés, en vue de la canonisation, les miracles que Dieu a opérés par l'intercession invoquée des sept bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie, du bienheureux Pierre Claver, prêtre, de Jean Berchmans, étudiant, et d'Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la compagnie de Jésus.

Similablement ont été proclamés : le décret qui déclare qu'on peut procéder à la béatification du vénérable Félix de Nicosie, laïque capucin et le décret d'approbation des miracles opérés par l'intercession du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes. Après la lecture des six décrets et les remerciements des postulateurs, ou avocats, de ces causes diverses, le Souverain-Pontife a prononcé, en latin, une courte allocution dont voici la traduction :

“ Nous recueillons aujourd'hui le fruit de joie particulier que souhaitait Notre cœur, en voyant que, l'examen des causes étant heureusement achevé, bientôt le temps viendra de décerner les honneurs suprêmes aux héros chrétiens qui font l'objet des décrets publiés tout à l'heure.

“ Il est donc juste d'honorer plus saintement et de célébrer plus solennellement la grande excellence de leur vertu à laquelle Dieu lui-même, par des merveilles et des miracles non douteux, a rendu témoignage, et qui, placée pour ainsi dire comme en un lieu plus élevé, pourra plus facilement amener à leur imitation les esprits de ceux qui les considèrent.

“ C'est là vraiment la force de l'Eglise catholique, c'est la vertu qui lui est uniquement propre, d'enfanter tout d'abord, par le don de Dieu, les plus éclatantes vertus, de les nourrir ensuite avec un soin maternel et de les amener peu à peu à la perfection ; enfin, de les consacrer pour la religion et l'immortalité, et cela avec des honneurs si grands qu'on n'imagine même pas qu'il puisse y en avoir de plus grands sur la terre.

“ Et ce n'est pas, croyons-Nous, sans un certain conseil de la divine Providence que tant de fondateurs ou d'élèves des ordres religieux atteignent ensemble, en ce moment, un si haut faite de gloire. Car notre âge, trop souvent mal prévoyant de ses vrais intérêts, peut reconnaître par là où tendent les réunions de ces religieux que partout nous voyons, ou bien être méprisés par une

opinion légère, ou bien être cruellement en butte à une haine violatrice de leurs droits.

“ Nous, cependant, avec un cœur confiant, Nous élevons Nos yeux au ciel, vers ces illustres ornements et ces astres de l'Eglise, et, en raison de la grande faveur dont ils jouissent auprès de Dieu, Nous recommandons humblement à leur protection le nom catholique, spécialement le pontificat romain, et Nous-même, qui sommes depuis si longtemps au milieu d'un si rude combat.”

Voici le décret qui concerne l'approbation, ou reconnaissance des trois miracles opérés par l'intercession du Vénérable de la Salle :

“ Le vénérable Jean-Baptiste de la Salle a mérité d'une manière remarquable de l'Eglise et de la société civile. Après avoir rejeté les honneurs, les richesses et toutes les sollicitudes mondaines, il dépensa sa vie à élever les enfants du peuple pour leur e atteindre et posséder, avec la connaissance des lettres, la sagesse dont le commencement est la crainte du Seigneur. Il réussit par ses efforts à cultiver cette classe d'enfants qui est très nombreuse en tous lieux et presque abandonnée, employant à cette fin sa charité paternelle, ses talents, son travail et tous les moyens en son pouvoir, afin qu'ils grandissent pour l'honneur du nom chrétien et de la patrie, et qu'ils ne fussent pas corrompus, soit par les nouvelles doctrines du Jansénisme ou le mauvais exemple, soit par le souffle empesté de Satan. Plein d'œuvres pour la gloire de Dieu et le salut de la jeunesse, il mourut le septième jour d'avril de l'an MDCCXIX, laissant dans la capitale de la France et dans ses provinces, après l'avoir propagée à Rome même, la société des Frères des écoles chrétiennes, qui, semblable à la plantation que le Père céleste a plantée, se développa puissamment au milieu de la haine des méchants et de la faveur des bons, et produisit de jour en jour dans tout l'univers des fruits salutaires.

“ Le Souverain-Pontife Pie IX, de sainte mémoire, après avoir reçu l'avis de la sacrée Congrégation des Rites, décréta, le 1er novembre MDCCCLXXIII, que les vertus, soit théologiques, soit cardinales de ce grand homme avaient atteint le faite de l'héroïcité. Ensuite, au sujet des miracles par lesquels, selon qu'il est rapporté, Dieu avait confirmé la sainteté de son serviteur après sa mort, un jugement très rigoureux fut préparé d'après les règles juridiques des procès, par une triple discussion dans la Congrégation accoutumée des saints Rites : à savoir, dans une réunion préparatoire chez le révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pirra, évêque de Porto et de Sainte-Ruffine, aux calendes de septembre de l'an MDCCCLXXXV ; ensuite, dans une séance préparatoire au palais du Vatican, le 6 des calendes de septembre de l'année suivante ; et enfin dans une assemblée générale, réunie en présence de Notre très saint seigneur le pape Léon XIII,

au même palais apostolique du Vatican, le 3 des calendes de mars de l'année courante MDCCCLXXVII.

“ Dans cette dernière réunion, le susdit révérendissime cardinal rapporteur, ayant proposé le doute : Si, et de quels miracles il conste dans l'espèce et pour l'effet dont il s'agit, le très saint seigneur, ayant entendu l'avis des révérendissimes cardinaux et des Pères consultants, avant de rien décréter sur une si grave affaire, dit qu'il fallait supplier Dieu par de ferventes prières, pour obtenir de lui des lumières de la sagesse.

“ Or, il a choisi ce jour consacré au culte de tous les saints pour proclamer l'heureux succès de cet événement, afin qu'il tourne au profit du nom catholique dans l'univers, et qu'en particulier il réalise heureusement les longs et pieux desirs de la France chrétienne, cette très noble nation.

“ Après cela, ayant offert auparavant l'Hostie divine, il fit venir au palais du Vatican les révérendissimes cardinaux Ange Bianchi, préfet de la Congrégation des saints Rites, et Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause, avec le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la sainte-Foi, et moi, secrétaire soussigné ; il décréta selon le rite, qu'il conste de trois miracles opérés par Dieu sur l'intervention du Vénérable de la Salle, à savoir : le premier : guérison instantanée et parfaite du frère Adelinien, de la congrégation des Ecoles chrétiennes ; d'une ataxie locomotrice progressive ; le second : guérison instantanée et parfaite d'un enfant de dix ans, Etienne de Suzanne, d'une bronchite capillaire mortelle ; et le troisième : guérison instantanée et parfaite de Marie-Magdeleine-Victoire Ferry, d'une hydropéricardite chronique incurable, compliquée d'autres maladies très graves.

“ Il a ordonné de publier ce décret et de le rapporter dans les actes de la Congrégation des saints Rites, le jour des calendes de novembre de l'année MDCCCLXXVII.

“ (L. † S) A., cardinal BIANCHI, *préfet de la Congrégation des Rites* ;

“ Laurent SALVATI, *secrétaire de la Congrégation des Rites.*”

## CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE ET LIGUE DU SACRÉ-CŒUR DITE  
“ DES HOMMES.”

I. Changements dans la direction générale en Canada.

En vertu d'une décision datée du 1er octobre dernier, le R. P. Emile Régneault, S. J., directeur général de l'Apostolat de la Prière ou Ligue du Cœur de Jésus, vient de faire quelques changements dans la direction de l'Œuvre en Canada.

D'après cette décision, il n'y a plus qu'un directeur supérieur pour toute la Puissance du Canada. C'est le R. P. Nolin, S. J., prédicateur de la colonisation, qui a été nommé à cette charge. Sa résidence est au collège Sainte-Marie, rue Bleury, Montréal.

Cependant, à cause de la grande étendue du Canada, et pour faciliter davantage la diffusion d'une œuvre si excellente, le directeur général a nommé trois vice-directeurs supérieurs, savoir : le R. P. Désy, S. J., à Québec ; le R. P. Doherty, S. J., à Guelph, Ont.; et le R. P. Lory, S. J., à Saint-Boniface, Manitoba.

Comme le R. P. Hamon, S. J., vient d'être transféré à la province de New-York, la Ligue du Sacré-Cœur dite "des hommes" a été mise sous la direction du directeur supérieur de l'Apostolat de la Prière dont elle n'est qu'une branche spéciale.

II. Intention générale pour décembre 1887, désignée par Son Em. le cardinal préfet de la Propagande et bénie par Sa Sainteté Léon XIII :

#### LES VICTIMES DU NATURALISME.

Qu'elles sont nombreuses de nos jours et qu'elles sont dignes de pitié les victimes du naturalisme ! Le naturalisme, ou rationalisme, est en effet l'erreur capitale et—comme parle le Concile du Vatican dans son préambule solennel—"le trait qui caractérise notre époque." "Oui, ajoute l'illustre cardinal de Poitiers, "la nature en est venue à ce point de se poser comme complètement maîtresse d'elle-même, armée d'imprescriptibles droits, ayant à demander des comptes, mais n'en ayant jamais à rendre. Là est le fondement de la doctrine révolutionnaire de la souveraineté de l'homme, incarnée dans la souveraineté du peuple. (Œuvres, t. VII.)

Le naturalisme est l'erreur la plus directement opposée à la religion chrétienne : *Religioni christianæ per omnia adversans*, dit encore le saint Concile. Elle n'est pas seulement une hérésie ou une agglomération d'hérésies, elle est "le pur antichristianisme." De là chez tous les francs-maçons et autres adeptes militants du naturalisme, cette passion effrénée, cette rage satanique qui sans cesse les pousse à détrôner Jésus-Christ, à le chasser de partout, des lois et des institutions, des hôpitaux et des écoles, du berceau et de la tombe.

Chez les hommes qui sont en dehors de l'Eglise, le naturalisme aboutit théoriquement à ces monstrueuses erreurs qui se nomment le panthéisme, l'athéisme, le matérialisme. Pratiquement, il n'est autre chose que la révolution antichrétienne, avec ses "immortels" principes de 89 et ses conséquences destructives de toute autorité, légitime, le radicalisme, le socialisme, le nihilisme.

Mais là ne s'arrêtent pas les ravages de cette grande erreur. Par la contagion de cet air qu'ils respirent, une multitude d'enfants de l'Eglise en ont subi la pernicieuse influence. De là le libéralisme prétendu catholique avec ses innombrables nuances ; et de là encore — dit le Concile du Vatican — "parmi les chrétiens eux-mêmes, diminution des vérités, affaiblissement du sens catholique, et par suite déviation de la piété véritable."

Nous prions pendant ce mois le Cœur de Jésus pour ces mal-

heureuses victimes du naturalisme ; et nous demanderons instamment, pour elles et pour nous, cette foi vive et ardente, ce christianisme intégral qui, seul, peut remédier efficacement aux calamités de l'heure présente.

---

**Université Laval, Faculté des arts.** — Mardi, 29 novembre, à huit heures du soir, au Cabinet de Lecture paroissial, conférence donnée par M. l'abbé Emard, professeur d'histoire ecclésiastique.

Sujet : *Histoire de l'Eglise.*

Messieurs les membres du clergé sont particulièrement invités à honorer de leur présence les cours publics de la Faculté des arts.

---

Monseigneur Joseph Larocque, évêque de Germanicopolis, ci-devant coadjuteur de Montréal et ancien évêque de Saint-Hyacinthe, décédé le 18, à Saint-Hyacinthe, était membre de la Société d'une messe.

T. HAREL, P<sup>TR</sup>E,  
*Chancelier.*

---

### **Université-Laval.**

FACULTÉ DES ARTS.

---

Mardi soir, eut lieu, au Cabinet de Lecture paroissial, la conférence de M. l'abbé A. Archambault, professeur de droit naturel. Voici un résumé de cette conférence :

*Droit naturel—discours préliminaire.*

Le caractère disinctif de notre siècle est de donner ses préférences aux sciences exactes et expérimentales. Source de lumière et de progrès, même dans l'ordre naturel, l'Eglise catholique, loin de blâmer dans le siècle son ardeur à se livrer à ces sortes d'études, l'encourage à les poursuivre et lui donne elle-même l'exemple.

Si nobles et si élevées qu'elles soient, si vastes que nous supposions l'empire qu'elles ont fait conquérir à l'honneur sur la nature physique, les sciences naturelles ne sont cependant pas les limites extrêmes que peut atteindre l'esprit humain dans son élan vers le beau et le vrai. Il faut à l'homme une science d'un ordre supérieur ; s'élevant au-dessus de la matière il lui faut remonter jusqu'aux lois qui régissent tous les corps, jusqu'aux principes qui font entre eux l'ordre, c'est-à-dire l'unité dans la variété et l'affinité dans la diversité. Des hautes sphères de la métaphysique, dominant le monde sensible, il veut en connaître la constitution cachée et les causes suprêmes, il s'étudie lui-même afin de découvrir, avec sa destinée, le but de ses légitimes ambitions,

les facultés par lesquelles il y tend, les moyens qui peuvent l'y conduire.

Grand et vraiment digne est ce progrès par lequel l'homme arrive au développement de ses facultés et atteint sa perfection ; et cependant ici n'est pas encore le véritable progrès humain. Outre l'intelligence, l'homme possède une autre faculté, non moins noble dans ses aspirations, ni moins puissante dans ses œuvres. Maîtresse de ses actes, la volonté humaine peut se porter vers le bien ou vers le mal, incliner vers sa fin ou s'en éloigner, se rattacher à Dieu, son premier principe, ou s'en séparer : peut-être à jamais. Son action ne se borne pas aux mouvements divers de la vie individuelle, elle se mêle à tous ceux de la vie sociale qu'elle tarit dans sa source ou féconde dans son progrès.

Si donc il est utile et nécessaire à l'homme de connaître la constitution du monde physique et les lois qui le régissent, les vérités abstraites et théoriques du monde intellectuel, plus utiles et plus nécessaire encore est la science qui résout les difficiles problèmes du monde moral et sans laquelle il lui est impossible d'atteindre sa fin dernière et de réaliser ici son perfectionnement véritable.

De ces considérations générales il est facile de conclure que les sciences exactes, expérimentales, et même les sciences spéculatives ne sont pas chez un peuple le dernier mot de sa civilisation et de son progrès. Ornement et perfection de l'édifice social, elles n'en sont ni la base, ni la partie principale. Tout en apportant notre part d'action coopératrice au mouvement irrésistible qui entraîne le siècle vers la culture de ces sciences, il ne faut donc pas négliger l'étude des vérités pratiques, fondement nécessaire de toutes les autres sciences et surtout de la science sociale. C'est pourquoi la Faculté des arts de l'Université Laval ayant pour but, sinon de diriger, du moins de favoriser le développement intellectuel et social de notre jeune pays, embrasse dans son zèle éclairé l'enseignement des sciences pratiques et sociales, aussi bien que celui des sciences naturelles et spéculatives.

Dans ce travail immense d'une exposition universelle des diverses sciences, dont l'ensemble constitue le véritable progrès d'une nation, m'est échue la tâche de tracer dans ses grandes lignes et d'approfondir dans ses détails cette philosophie morale que je vous ai montrée dans ses rapports intimes avec les autres sciences dont elle est à la fois la base et le couronnement.

Je me contenterai ce soir de préciser l'objet des longues et difficiles études auxquelles nous nous livrerons en commun pendant plusieurs années peut-être.

Anciens et modernes ont défini la philosophie morale : " une science pratique qui dirige vers leur fin, c'est-à-dire l'honnête, les actes libres de l'homme.

De l'obligation générale imposée à l'homme de tendre dans chacun de ses actes vers sa fin dernière, résulte nécessairement le

droit inaliénable de ne pas être empêché dans cette tendance par les autres hommes, ses frères, et le devoir sacré de respecter lui-même en eux le même droit. L'étude de ces droits et de ces devoirs corrélatifs est l'objet du *droit naturel*, droit universel, nécessaire et immuable dont l'existence est démontrée par la raison, confirmée par l'observation et reconnue par les juriconsultes les plus célèbres des temps anciens comme des temps modernes.

On divise le droit naturel en droit *individuel*, *social* et *international*. Comme de sa nature, l'homme est sociable, le droit naturel non seulement règle les devoirs d'un chacun et les rapports individuels des hommes entre eux, mais il s'étend encore à toute la nation dont il constitue l'ordre, dont il définit les droits et les devoirs ; d'où son nom de droit *public* ou *social*. Etudier la société dans son origine, ses éléments constitutifs, son développement et ses différentes formes, analyser l'action de l'homme dans la formation de la société, les lois qui régissent une société déjà formée ainsi que celles qui régissent son action politique, telle est la sphère immense de cette seconde partie du droit naturel. Mais chaque peuple est lui-même une portion, quelquefois bien minime, de la grande famille humaine. Il est donc important de bien définir la nature de cette société universelle qui existe entre les diverses nations indépendantes, les droits et les devoirs de ces peuples ; de bien déterminer leurs relations et les lois qui doivent les régir soit en temps de paix, soit en temps de guerre. Reculant les bornes de sa salutaire influence, répandant plus au loin les rayons de sa puissante lumière, le droit naturel prend le nom de *droit international* et devient le guide des rois et des peuples.

Elle nous apparaît dans sa majesté et son ampleur, cette science morale commencée avec Socrate, se développant, quoique mêlée de beaucoup d'erreurs et de confusions, dans les diverses écoles philosophiques de l'antiquité, et trouvant enfin sa certitude et sa perfection à la lumière infaillible de la révélation.

---

*Diocèse de Saint-Hyacinthe.* — Sa Grandeur Mgr Larocque est mort vendredi, 18 du courant, à Saint-Hyacinthe, au monastère du Précieux-Sang, qu'il avait choisi comme l'asile de sa vieillesse. Sa longue vie peut se résumer en quatre mots : dévouement, sacrifice, prière et souffrance.

Nous donnons d'après le *Courrier de Saint-Hyacinthe* une biographie de l'illustre prélat.

Né à Saint-Joseph de Chambly, le 28 août 1808, Mgr Larocque fit ses études au collège de Saint-Hyacinthe. En 1829, après avoir terminé un cours classique très brillant, il embrassait l'état ecclésiastique et recevait l'ordre de la prêtrise des mains de Mgr J. J. Lartigue, le 15 mars 1835. Il fut, avec une grande distinction, successivement professeur, directeur et supérieur du collège de Saint-Hyacinthe " dont il se montra toujours le sincère soutien,

le protecteur dévoué en même temps que l'une des plus belles gloires."

En 1847, Mgr Bourget appela M. Larocque auprès de lui et lui conféra le canonicat.

"Les travaux de ce jeune prêtre, à l'évêché de Montréal, furent nombreux et variés ; car des talents naturels, sa science profonde et éclairée, un zèle infatigable le mettaient à la hauteur de toute entreprise."

C'est ainsi qu'il fut alors particulièrement chargé de la rédaction des *Mélanges religieux*, et de la direction spirituelle des communautés de la Providence et du Bon-Pasteur.

"Mais, un grand changement allait survenir dans cette existence si bien remplie.

"Mgr Prince, alors coadjuteur de l'évêque de Montréal, ayant été délégué à Rome pour porter au Saint-Père les décrets du premier concile de Québec, M. le chanoine Larocque reçut ordre de l'accompagner en qualité de secrétaire.

"Durant son séjour dans la ville éternelle, où son cœur de fils aimant de l'Église dut goûter d'inénarrables jouissances, Sa Sainteté Pie IX le nomma, le 6 juillet 1852, évêque de Cydonia *in partibus infidelium* et coadjuteur de Montréal, en remplacement de Mgr J.-C. Prince, promu au nouvel évêché de Saint-Hyacinthe.

"Le 28 octobre suivant, en l'église de Chambly, sa paroisse natale, M. le chanoine Larocque recevait la consécration épiscopale des mains de Mgr Bourget, assisté de Nos Seigneurs Guigues, évêque d'Ottawa, et Cooke, évêque des Trois-Rivières.

"Pendant les huit années qui suivirent, Mgr Larocque se dépensa outre mesure, à l'exemple de son illustre maître, le secondant admirablement dans les grandes et nombreuses œuvres qu'il entreprenait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes."

Mgr Larocque fut transféré le 22 juin 1860, à l'évêché de Saint-Hyacinthe. Pendant six années, le digne Pontife fut en proie à un mal implacable dont les souffrances n'avaient d'égales que sa résignation et son courage.

Vaincu par le mal, Mgr Larocque "demanda au Saint-Père, le 8 juin 1865, la permission d'abdiquer sa charge de premier pasteur, ce qui lui fut accordé par un Rescrit papal. en date du 17 août 1865. Le 31 juillet 1866, son successeur prenait possession du siège épiscopal de Saint-Hyacinthe et le 15 janvier 1867, Mgr Larocque était nommé par S. S. Pie IX évêque titulaire de Germanicopolis.

"L'œuvre principale du pieux prélat, pendant son court passage à la tête du diocèse, fut la fondation de la communauté du Précieux-Sang, qui s'est acquis en peu d'années une admirable renommée de sainteté et de vertus. Débarrassé des soucis de l'épiscopat, il continua à s'intéresser à ses progrès dans la mesure de ses forces, se retirant même dans la maison de l'ordre, afin de mieux initier ses chères filles à l'esprit d'ascétisme et à leur voca-

tion de victimes, par des instructions pieuses et solides, des conseils de chaque jour.

“ La communauté du Précieux-Sang doit au vénérable et dévoué père qu'elle pleure aujourd'hui les constitutions qui la régissent et plusieurs ouvrages spirituels, entre autres : un Manuel de la dévotion au Précieux-Sang, des Méditations pour les retraites de chacun des douze mois de l'année, l'Année liturgique comprenant des méditations pour tous les dimanches et toutes les fêtes mobiles de l'année.

“ Ces livres, fruit des veilles et d'une sollicitude toute paternelle de leur pieux auteur, sont un arsenal précieux où chaque religieuse, en quelque lieu qu'elle soit, peut puiser des armes et des forces pour combattre vaillamment les combats de la vie spirituelle et de la perfection chrétienne.”

Les funérailles de Mgr Larocque<sup>\*\*\*</sup> ont eu lieu mercredi en la cathédrale de Saint-Hyacinthe, au milieu d'un immense concours de prêtres et de laïques.

Le service a été célébré par Son Em. le cardinal Taschereau, ayant pour prêtre assistant M. Gravel, vicaire-général de Saint-Hyacinthe.

NN. SS. les archevêques de Montréal, d'Ottawa, de Toronto ; les évêques des Trois-Rivières, de Saint-Albert, de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe s'étaient rendus à ces funérailles.

M. J. Dupuis, curé de Farnham, a prononcé l'oraison funèbre.

Les cinq absoutes furent données par NN. SS. Fabre, Duhamel, Grandin, Lafleche et Moreau. Le corps, suivi d'une foule considérable, fut ensuite porté au cimetière des sœurs du Précieux-Sang.

---

**Mort du cardinal Pellegrini.**—Son Em. le cardinal Pellegrini est mort à Rome, le 3 novembre, à l'âge de soixante et quinze ans. C'était le dernier cardinal créé par Pie IX.

De la famille des comtes Pellegrini, il était allié à la famille des comtes Pecci, à laquelle appartient Léon XIII. Comme Léon XIII aussi, il était originaire de la Sabine.

Le cardinal Pellegrini était, depuis trente-cinq ans, dans la prélature ; il avait été successivement vice-légat à Velletri, assesseur au tribunal criminel, votant de la signature, président des archives, consultant des finances, et il était doyen de la chambre apostolique, lorsque, le 2 décembre 1877, deux mois avant sa mort, Pie IX le créa cardinal, sur la recommandation du cardinal Pecci, aujourd'hui Léon XIII. Il avait la réputation d'un jurisconsulte distingué.

Vous savez que les prélats ne sont pas tous engagés dans les ordres ; le titre de prélat est le synonyme de fonctionnaire du Vatican, et leur soutane violette est l'uniforme des fonctionnaires

du Vatican. Mgr Pellegrini était un simple laïque quand Pie IX lui donna le chapeau de cardinal.

Aussi son parent, le cardinal Pecci, lui conféra-t-il, coup sur coup, les ordres mineurs et les ordres majeurs, l'usage s'étant établi que les cardinaux en soient revêtus.

---

### La Lettre du Pape et l'Italie officielle.

---

Dans le numéro du 8 octobre dernier, de la *Semaine religieuse* nous avons donné le chap. 2 : " La liberté du Saint-Siège et l'unité de l'Italie, " de la brochure : *La lettre du Pape et l'Italie officielle*.

Venant de recevoir cette brochure, qui a produit une sensation universelle, nous croyons intéresser nos lecteurs en faisant un nouvel extrait. Nous publions donc le chap. VIII : *Mise en demeure*.

Dans l'allocution consistoriale du 23 mai dernier, Léon XIII exprimait le vœu ardent (*vehementer expetimus*) " que les esprits de tous les Italiens puissent jouir d'une calme sécurité, et que le funeste conflit avec le Pontificat romain soit enfin supprimé (*tolaturo*) ".

Après avoir exposé les phases et le succès de son action pacificatrice en Allemagne, le Pape se tournait vers le pays " que les lois même de la nature lui rendent si cher ", et dans un langage paternellement affectueux, semblait lui dire : Et vous, ne ferez-vous pas la paix avec moi ?

Mais, une fois le désir de la paix si vivement et, il faut presque le dire, si passionnément exprimé, " mettant à la base de la pacification, selon les termes de la Lettre récente, la justice et la dignité du Siège apostolique, le Pape rappelait aussitôt la garantie à laquelle restait soumise la cessation du conflit, c'est à-dire la constitution d'un état de choses (*rerum conditionem*), — notez le caractère général de ces mots, — " dans lequel le Pontife romain ne soit soumis au pouvoir de qui que ce soit " (*nullius sit potestati subjectus*), et " où il jouisse d'une liberté pleine et digne de ce nom " (*plenâ eâque veri nominis libertate fruatur*).

La lettre au cardinal Rampolla accentue le sens de l'allocution, sens d'ailleurs, dès le premier jour, lumineux et indiscutable : " Il n'y avait pas lieu, dit le Pape, de se méprendre sur nos paroles, et de les détourner, en les dénaturant, à une signification absolument contraire à notre pensée. "

Ainsi :

Liberté pleine, échappant au contrôle d'un pouvoir étranger quelconque ;

Liberté extérieure, visible, tangible, appréciable par le monde entier ;

Par conséquent, résidence du Pape sur un sol où il ne soit sujet de personne et qui ne relève d'aucune autre autorité que la

sienne ; par conséquent aussi, souveraineté *territoriale*, laquelle seule est la garantie de l'absolue indépendance (1).

Puis par une déduction rationnelle et nécessaire, — étant donnés le droit primordial, les lois de l'histoire et le consentement séculaire du genre humain, *consensus humani generis* ; étant donnés aussi les intérêts mêmes de l'Italie, — exercice de cette souveraineté sur le sol de la ville de Rome, " de Rome siège naturel des Souverains-Pontifes, centre de la vie de l'Eglise, capitale du monde chrétien (2) : " conditions *sine quâ non* " de tout accord, " et " donnant seules accès (3) " à une conciliation possible.

La liberté des Pontifes, écrit Léon XIII en un langage qu'on ne peut méconnaître, est, pour eux et pour la catholicité tout entière l'intérêt primordial et vital. Ils la voudront donc garantie selon le mode le plus sûr. Ceux qui pensent diversément ne connaissent pas ou feignent de ne pas connaître la nature de l'Eglise, quelle et combien grande est sa force religieuse, morale et sociale, force que ni les atteintes des siècles ni la prépotence (*prepotenza*) des hommes ne viendront à briser. S'ils se rendaient compte de cela, et s'ils avaient le sens politique (*se avessero senso veramente politico*), continue le penseur austère qui médite au Vatican sur la marche des sociétés humaines, ils ne songeraient pas seulement au présent, et ne se fieraient pas aux fallacieuses espérances de l'avenir. Mais en donnant d'eux-mêmes au Pontife romain ce qu'il réclame à bon droit, ils mettraient fin à une situation pleine d'incertitudes et de périls, pourvoyant ainsi aux grands intérêts et aux destinées mêmes de l'Italie.

" Dans ce palais, pourrait ajouter le Pape, — les marbres et les magnificences des arts importent peu ; que lui font, à lui, les splendeurs léguées par les siècles ? — je suis prisonnier : non pas prisonnier dans le sens vulgaire, mais prisonnier par devoir et par sentiment de la dignité du chef de l'Eglise. Ne m'est-il donc pas interdit de sortir dans ma ville épiscopale, sans exposer, en ma personne, la charge suprême à de scandaleux outrages ? Un Pape peut être crucifié la tête en bas ; il ne peut livrer ce qu'il représente à de vulgaires blasphèmes et à de triviales vaneries."

Et si on venait à objecter, que le jour où il plairait au Pape, la tiare en tête et la crosse à la main, de se présenter au peuple de Rome, ce jour-là l'acclamation serait si grande qu'elle irait ébranler les murs mêmes du Quirinal ; — " Oui, répliquerait sans doute le Pontife, mais, dans l'état actuel des choses, l'acclamation provoquerait une tempête contraire ; à l'*Hosanna* répondrait le *Crucifigatur* ; et ce n'est pas au Pape à déchaîner la guerre ! "

L'attitude du Pape est donc et restera passive. A toute instance d'accepter le fait présent, il répondra : *jamais !* A toute demande de réconciliation, en dehors de la restitution de Rome, il opposera la parole de Pie VII à ce général qui, au nom d'un tout-puissant souverain, réclamait une abdication : " Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne voulons pas. "

(1) Léon XIII avait écrit dans l'encyclique *Immortale Dei* : " Neque profecto sine singulari providentiâ Dei consilio censendum est ut hæc ipsa Potestas principatu civili, veluti optimâ libertatis suæ tutelâ, muniretur. "

(2) Lettre du Pape.

(3) *Ibid.*

Comme le héros à qui " dans les murs d'Utique la mort ne parut pas amère (1) ", Léon XIII offre sa vie pour la " liberté sainte. "

*Libertà va cercando...*

Et il s'est à lui-même, depuis longues années, tracé ce programme :

*Non flectar (2) !...*

Or, en face de ce *non possumus* fondé sur des motifs d'ordre immuable et universel, s'élève le refus de l'Italie ou, plus exactement, du gouvernement italien et se pose un autre droit qui, — de sa nature, variable et relatif comme tout pouvoir politique, — cherche pourtant à se rendre participant d'une sorte d'immuabilité doctrinale, et à s'ériger en dogme ; droit qui, par une prétention singulière, s'abrite, à son tour, sous la formule de l'absolu.

Le *non possumus* est maintenant entre vos mains, Messieurs les ministres, s'écriait, un jour à la tribune, M. le député Toscanelli. Vous êtes les plagiaires du Pape ! "

Qui rapprochera les deux *non possumus* (3) ? Quelle force assouplira le premier devant l'inflexibilité du second ?

Les publicistes les plus autorisés, ne contestent point les cruels résultats du conflit.

Nous avons pensé que le séjour du gouvernement à Rome amènerait un apaisement. En quoi, nous nous sommes trompés. Et, en effet, dans la bourgeoisie romaine, l'idée libérale n'est pas prépondérante ; et là où elle l'est, elle va aux extrêmes, à son insu, en sorte que la politique italienne n'a trouvé, à Rome, aucun appui pour se tenir en équilibre. Même dans les premières années, ses agissements envers l'Eglise n'ont pas été contenus dans des limites discrètes ; et, depuis, elle n'a cessé d'être au pire. (4)

Qui tient ce langage ? Est-ce Tommasco est-ce Gino Capponi, est-ce Massimo d'Azeglio démontrant, par les arguments de toute nature et *avant* les faits, l'inaptitude de la ville des Papes à devenir le foyer d'activité d'un état moderne ? Non ; c'est le rapporteur de la loi des garanties, témoignant *après* l'expérience faite, des inévitables périls que suscite le système de Rome-Capitale.

L'éminent publiciste écrit encore :

De 1870 à ce jour, nous n'avons point fait un pas. La co-existence politique et durable du Pape et du roi à Rome est aujourd'hui moins probable qu'elle ne l'était il y a onze années, d'autant qu'un tel laps de temps écoulé sans résultats met en relief les difficultés intrinsèques d'une solution favorable (5).

R. Bonghi traçait en 1882 ces lignes attristées ; qu'aurait-il à y changer aujourd'hui ?

Or, les voix les plus autorisées s'unissent à celle de l'ancien ministre pour signaler, dans la lutte qui se perpétue, une cause

(1)

.. Che non ti fô per lei amara,  
In Utica la morte...

(Purgat. ' c. 7, v. 73.)

(2) Dystique célèbre de Léon XIII.

(3) " Deux *non possumus* ", ou l'Italie et la Papauté.

(4) *Leone XIII e il governo italiano.*

(5) *Ibid.*

sans cesse renaissante d'inextricables embarras. Partout, on dénonce cette lutte comme une source de désastres pour l'Etat en même temps que de périls pour l'Eglise, comme la calamité du présent et la menace de l'avenir.

La question romaine est la cangue qui étreint l'Italie, et l'empêche de tourner la tête du côté de ses véritables et plus pressants intérêts. Quand M. Mancini, ministre des affaires étrangères, dans une de ses évolutions multiples et lors d'une crise européenne menaçante, se jeta du côté de l'Angleterre, l'un des organes les plus autorisés du prince de Bismarck publia ces lignes : " L'Angleterre ne pourra jamais être aussi utile à l'Italie que l'Allemagne peut lui être nuisible, si elle veut une fois prendre en main la question romaine (!). " Et un autre jour : " Prenez garde ! si vous perdez notre amitié, vous abandonnez le boulevard qui protège l'occupation de Rome. "

La question romaine est encore, si l'on veut, pour l'Italie, le spectre shakespearien que, dans le banquet de la diplomatie européenne, la puissance prépondérante, — Allemagne ou France, fait et fera apparaître, au moment opportun et à son gré. En ce jeu d'équilibre qu'une tactique savante prolonge entre la Papauté et l'Italie, n'est-ce pas elle dont le grand prestidigitateur de Berlin a usé et abusé pour adresser à l'alliée, parfois récalcitrante, soit quelque propos de table (*tischreden*), tel que celui du mois de février 1884 (2), soit quelque admonestation "amicale" du genre des articles qui heurlèrent, avec une si dédaigneuse apreté, sans aucun risque de représailles, les susceptibilités italiennes ?

N'est-ce pas elle qui a permis au chancelier d'interdire à l'Italie toute politique personnelle, de la tenir à l'attache, de l'enchaîner à une alliance sous laquelle se déguise l'abdication d'ambitions naturelles sur les rives de l'Adriatique, et dont les feuilles allemandes ont paru définir assez exactement la nature en la réduisant à une sorte de vassalité ?

N'est-ce pas elle qui, en même temps, faisait surgir, à l'autre extrémité de l'horizon, de fantastiques inquiétudes ? N'a-t-on pas

(1) *Allgemeine norddeutsche zeitung*.

(2) Je pense tout le premier qu'il faut rétablir un certain pouvoir temporel ; je veux dire que Rome doit être rendue au Pape, sans qu'il y ait lieu pour cela de risquer une conflagration européenne.

Bien entendu, l'*Allgemeine zeitung* démentit le propos ; mais quelque temps après, éclata la retentissante boutade des *Grenzböten* :

" Une visite de souverains étrangers à Milan et à Venise n'aura jamais la même valeur qu'une visite faite à Rome, et l'empereur d'Autriche s'abstiendra toujours d'y aller. "

" Le palais du roi n'est pas assez éloigné du palais des papes, toutes ces difficultés n'existeraient pas si la Cour italienne et le palais de la Consulta se trouvaient sur un autre point de l'Italie. "

" Le gouvernement n'est pas encore assis à Rome : Nous sommes convaincus qu'une grande partie des blancs quitteraient volontiers une demeure inhospitalière. Et ce retour n'aurait rien de blessant pour l'orgueil de la nation et de la dynastie. La politique pratique ne connaît pas les susceptibilités. Ici, il ne s'agit que de décider si les conditions actuelles de l'Italie servent ses intérêts, ou s'ils exigent un changement. "

" La dynastie n'est pas encore tellement enracinée qu'elle ne puisse être ébranlée par un acte impopulaire. Voici pourquoi il faudrait renforcer les éléments conservateurs, ou leur donner satisfaction. Ce serait, avant tout l'avantage de la dynastie, plus encore que celui de la Curie romaine. On ne peut dire combien durera cette déplorable situation. Mais un événement imprévu peut provoquer un bouleversement. "

vu, en 1883, un homme du caractère et de la situation du comte Cadorna partir en guerre contre un fantôme des Mille et une nuits, et dénoncer à son pays la marche prochaine d'une armée française sur le Capitole ? N'a-t-on pas vu le journal de M. Crispi embobinant le pas au ministre-président du conseil d'Etat, engager l'Italie à prendre ses précautions contre une guerre franco-vaticanesque, dirigée par qui ? Par le chef du ministère français d'alors, M. Jules Ferry (1) ?

Certes, nous regretterions qu'un mot, confié à ces pages, fût pris, au delà des Alpes, pour une désobligeante ironie, et parût démentir les sympathies qui ont triomphé de plus d'une épreuve ; mais, en vérité, ces alertes de tous les instants,

... Ces assauts divers,

Empêchant de dormir, sinon les yeux ouverts,

ne forcent-ils pas de penser involontairement à ce héros d'une fable célèbre qui, jour et nuit

..... faisait le guet,

Et, toujours douteux, inquiet ;

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre.

N'est-ce pas à ce sort peu enviable, et sans profit bien net, que, de par la question romaine, l'Italie se condamne, depuis dix-sept ans ?

En sorte que, dans une brochure qui, par son origine comme par le talent de l'auteur, fixa l'attention du monde politique, on a pu lire cette phrase, où la situation du royaume d'Italie était peinte avec une singulière finesse :

Si l'Italie doit être, sous un rapport qualifié de grôlière du Pape, elle peut, par contre, être appelée prisonnière du Pape (2) :

En sorte, enfin, qu'un défenseur très autorisé de l'Italie nouvelle, l'ancien secrétaire général du baron Ricasoli, le regretté Celestino Bianchi, ne craignait pas, il y a trois ans, de définir ainsi la situation de l'Italie à Rome : Nous sommes entrés à Rome sans le vouloir ; nous y restons malgré nous, faute de savoir et pouvoir en sortir. "

Être prisonnier dans Rome,—rester à Rome parce qu'on ne peut s'en échapper : une telle situation, quoi qu'en disent les publicistes de l'école libérale au delà des Alpes, ne saurait être admise comme le dernier mot de l'habileté politique des Italiens. Ce ne serait pas la peine d'être les " fils de Machiavel ", pour en arriver à déclarer, devant une difficulté qu'on s'est créée à soi-même, si redoutable soit-elle, qu'on ne voit pas comment en sortir (3).

Si tels sont pour l'Italie les résultats de la politique de Rome-Capitale, comment retracer ce que cette politique a valu et vaut pour Rome elle-même ?

Sur ce sol italien, où fleurissent tant de cités reines, qu'a de plus que les autres celle où une cour vient siéger de temps à

(1) *Lettero à la Deutsche Revue.*

(2) *Il Papa e l'Italia* (1881).

(3) Lisez le discours de M. Spaventa, à Borgame (20 septembre 1886).

autre, où se réunissent pendant quelques mois, comme dans une auberge (1), disait M. Crispi, sauf à fuir bientôt à tire-d'aile, les représentants du pays ? où le Pape seul, dans la désertion générale des membres d'un gouvernement dépaycé, met en pratique le mot fameux d'un illustre général français, dans une circonstance mémorable : " J'y suis, j'y reste ? "

Qui oserait dire que Rome s'est couronnée d'un nouveau prestige le jour où, à la loterie des événements, elle a gagné ce que Florence s'est consolée si vite d'avoir tout à coup perdu ? — Ce que Rome a trouvé dans ce titre de capitale, par lequel on la dégrade sous prétexte de l'honorer, des voix amies de France et d'Allemagne le crient au nom de l'art, de la religion et de l'histoire. Elle y a trouvé chaque jour d'humiliantes décadences, qui l'abaissent à une contrefaçon de Turin, en faisant d'elle un damier, et transformera la ville maîtresse en une ville bourgeoise de quatrième ordre. Achevez vos bâtisses, modernisez la cité deux fois reine, profanez les belles solitudes, brisez les grandes lignes des horizons fameux ; au " génie vraiment romain " (Rômersinn) avec lequel, dit Gregorovius, " les Papes, treize siècles durant, avaient veillé à la garde de Rome ", substituez les hautes visées des spéculateurs et les inspirations des sectaires ; et, dans dix ans, vous répéterez vous-mêmes, trop tard peut-être, ce mot prophétique de l'un de vos tribuns : " Rome est la seule ville où il serait fatal de transporter le siège du gouvernement ; et, s'il y était, il faudrait le lui enlever (2) ".

Les économistes sont ici à l'unisson, qu'on le remarque avec les défenseurs de la haute culture, de l'art antique et de l'histoire.

" On a infligé à Rome un châtement sous prétexte d'un honneur (*un castigo sotto l'apparanza di un'onore*), honneur qui lui impose des charges écrasantes sans avantages correspondants, et qui fait d'elle la ville la plus disgraciée au point de vue du mouvement économique, industriel et commercial."

Qui parle ainsi ? Non pas une feuille du Vatican, non pas un interprète des regrets du régime déchu, mais un journal de la Rome nouvelle, la *Gazzetta d'Italia* (3).

Ainsi, la situation présente est " intolérable ", selon le Pape ;  
La situation est " funeste ", selon l'Italie.

Or, l'Italie réelle et le Pape n'ont qu'un vœu, un vœu commun : la paix (4).

L'Italie officielle est mise en demeure par le Pape,

D'où naîtra la solution ?

(1) Como in una locanda.

(2) M. Ferrari.

(3) 4 juin 1854.

(4) R. Bonghi vient d'écrire : " Tout le pays attend la paix, et le clergé l'offre. " *Rassegna nazionale* ; article *la Proroga della sessione*, 1er août 1857.

L'exposition des objets offerts par le diocèse de Paris au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, a eu lieu dans les salons de l'archevêché. Le vestibule et le premier salon du rez-de-chaussée ont été réservés à l'exposition des statues. Le second salon aux ornements sacerdotaux de toutes sortes.

Le troisième salon contient la tiare, les objets d'orfèvrerie religieuse et les missels.

La tiare occupe naturellement la place d'honneur. Elle est en drap d'argent brodé à la main et enrichie de pierres fines ; les trois couronnes d'or à six fleurons sont chargées de six cents pierres précieuses qui se composent de saphirs, émeraudes, rubis et diamants.

Une partie de ces pierreries a été offerte par les fidèles. Des fidèles ont également donné de l'or travaillé qui, refondu, a été employé dans les couronnes. Les fanons sont en drap d'argent et brodés d'ornements, comme la tiare ; ils sont décorés des armes de Sa Sainteté et enrichis d'émeraudes, de saphirs, de rubis et de diamants ; ils sont terminés chacun par trois glands d'or.

Ce travail a été confié à M. Froment-Meurice par le comité composé d'ecclésiastiques et de laïques présidé par Mgr l'archevêque de Paris.

Le dessin a été fait par M. Caméré, qui s'est inspiré pour sa composition (après en avoir fait treize de différentes formes) des tiaras du quinzième siècle. Ce dessin fut accepté par la sous-commission, présidée par M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine ; c'est lui qui a eu l'idée, pour pouvoir mettre les armes et les noms des souscripteurs, de faire l'écrin dans le genre du coffret de saint Louis ; la décoration s'y prêtait d'ailleurs très bien.

Cet écrin, destiné à renfermer la tiare, est en maroquin blanc, orné de plaques rondes émaillées, sur lesquelles sont les sceaux des paroisses et des communautés qui, par leur souscription, ont contribué au présent. Quant aux familles qui se sont jointes aux groupes religieux, elles ont leurs armoiries ou leurs chiffres émaillés sur d'autres plaques en forme d'écus ; plusieurs attachent les ferrures du coffre ; les ferrures de la serrure occupant le centre du panneau antérieur portent les sceaux de l'archevêché, des trois archidiaconés et du chapitre de Notre-Dame.

Sur ce même panneau, d'après le désir de Mgr l'archevêque, une place spéciale est réservée à une inscription pour les modestes offrandes.

Dans ce même salon figurent : une table-bureau, en bois de rose, palissandre et bronze, accompagnée d'un secrétaire de même composition qui est surmonté d'une pendule, don de Monsieur le comte de Paris ; puis une Jeanne d'Arc méditative serrant l'épée contre sa poitrine, avec les armes de Léon XIII et de la maison de France sur le socle, œuvre de la princesse Marie d'Orléans, don

de Madame la comtesse de Paris ; une croix pectorale en belles et grosses émeraudes, offerte par les ducs de Nemours et d'Alençon.

### La petite marchande d'allumettes.

C'était le soir, la pluie tombait, le vent soufflait, les rues de Londres se faisaient désertes et la lueur des réverbères tremblait douteuse dans la nuit.

Une enfant, une petite Irlandaise, s'avavançait à travers la tempête, cachant sous un pli de ses haillons sa fragile et pauvre marchandise : quelques allumettes. Son pas était lent et fatigué, et sous l'épaisseur des ténèbres on eût pu voir briller au milieu de son pâle visage, deux grands yeux noirs pleins d'angoisse.

Ce jour-là, elle n'avait gagné que trois sous et sa mère l'avait rudement frappée et rejetée dehors malgré ses larmes.

L'ouragan avait pour elle des caresses plus tendres que celles du logis.

Elle s'en allait, marchant au hasard : jamais tant de désespoir n'avait gonflé son petit cœur. Elle n'avait que sept ans et ne savait rien encore, rien sinon sa misère, et elle se demandait tous bas ce qui la condamnait à cette vie errante et desolée, quand d'autres enfants ont un toit qui les abrite et du pain pour les nourrir.

Pauvre petite ! elle n'appelait personne à son secours : Dieu même était pour elle un inconnu ; et cependant ce soir-là l'ange des pauvres descendait vers sa douleur et guidait ses pas ses pas au milieu de la tempête.

C'est ainsi que Nora se trouva tout à coup devant une porte qui, chaque fois qu'elle s'ouvrait, laissait passer dans la nuit glacée des flots de lumière et de chaleur ! comment résister à pareille séduction ? La petite fille se glissa timide, à la suite de quelques nouveaux venus. C'était une église ; il y avait là des pauvres comme elle, et beaucoup d'enfants surtout : Nora se sentit rassurée.

À peine était-elle entrée que des chants commencèrent, des chants qui la firent tressaillir, car elle n'avait jamais rien entendu de si beau. Puis, un prêtre dominant la foule, tous les regards se tournèrent vers lui ; c'était aux enfants qu'il s'adressait.

La pauvre abandonnée ne savait rien des choses du ciel, mais la grâce de son baptême dormait ignorée dans son jeune cœur. D'ailleurs le Dieu des affligés, le Jésus des petits enfants s'inclinait vers sa désolation, et quand le prêtre parla, Nora comprit la parole sainte.

Elle apprit alors qui l'avait créée ; elle apprit qui l'avait aimée jusqu'à mourir pour elle, qui voulait un jour l'avoir près de Lui dans des splendeurs et des joies sans fin. La petite mendicante

écouta toute ravie ; elle crut à cette merveilleuse histoire d'amour.

Et quand les chants eurent repris, quand un doux parfum s'éleva dans l'air et quand les fronts s'inclinèrent bien bas, Nora sentit qu'il se passait sous cette voûte immense quelque chose de solennel.

Au dehors, il pleuvait toujours. Elle retrouva dans sa mansarde sa mère endormie du sommeil de l'ivresse, et s'enveloppant dans un lambeau de couverture, elle s'étendit frissonnante sur le pavé. Mais que lui importait tout cela ? elle était si heureuse ! Ne savait-elle pas que quelqu'un l'aimait ?

Le lendemain, puis tous les jours, Nora reprit le chemin de sa chère église. Sa petite marchandise s'écoulait bien vite à la porte, et sa mère, satisfaite, ne lui demandait guère l'emploi de son temps. De l'église, elle suivit ses nouvelles compagnes à l'école des Sœurs et le jour vint où tout émue, toute repentante, elle fit sa première confession.

Mais la mission se termina, c'était une mission pour les enfants, et Sœur Brigitte ne revit plus sur les bancs de sa classe cette petite figure si douce et si ardente, qu'elle s'était bien vite prise à aimer.

Qu'était devenue Nora ?

L'enfant avait fait de bonne heure un douloureux apprentissage de la vie ; mais la croix venait de se poser plus lourde encore sur ses frères épaules.

Elle ne vendait plus d'allumettes, on l'avait engagée dans un misérable théâtre pour danser dans des féeries, et les mauvais traitements de ses maîtres étaient venus s'ajouter à ceux que sa mère ne lui épargnait point. Ses forces ne purent y résister. Bientôt ses membres, délicats et meurtris, lui causèrent de violentes douleurs et les coups redoublèrent encore pour la punir de sa faiblesse et de son impuissance à satisfaire ses bourreaux.

Mais jamais sur les lèvres de l'enfant on ne vit ni plainte ni murmure. Rien ne pouvait troubler la sérénité de ses grands yeux et lorsqu'il ne lui fut plus possible de quitter sa pauvre couche, on eût pu croire, à son regard attentif et ravi, qu'une voix aimée lui parlait tout bas.

Le plus souvent, elle restait seule, brûlée par la fièvre, sans force pour se traîner et prendre quelques gouttes d'eau. Elle savait qu'elle allait mourir : sa mère l'avait dit avec quelque chose comme une joie cruelle. Mourir, oh ! Nora n'avait pas peur de la mort, car la mort, c'était le ciel ; l'Enfant Jésus, la sainte Vierge, c'étaient les blanches ailes des anges et les auréoles des saints ; puis, sans doute, la fin de toutes ces douleurs qui broyaient son pauvre petit corps.

(A suivre.)

## DECES DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.  
11 Mach. XII, 46

### PRIONS POUR NOS MORTS

A Flemming, ép Thomas.— J. Brasslin.— F. Renaud.— M. Doré, ép  
Praté.— M. Curran, ép, Condon.— S. Corbin, ve Ayotte.— T. Prior.— C.  
Dufresne.— A. Provost.— J. Hannan.— C. Moffat.— O. Brosseau, ép Tur-  
geon.— M. Léonard.— S. Chalifoux.— E. Brazeau, ép Tetraault.— W.  
Prénoveau.— J. Melançon.— Eliz. Ryan ép, McGavan.— M. Martel, ve  
Groulet.

### DE PROFUNDIS.

## MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE  
VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE  
CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,  
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponc-  
tualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien  
vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

**PENTURES** A RESSORT DE GEER  
employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édi-  
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1688, RUE NOTRE-DAME.

**MONTRES**

Grand choix de MONTRES, en OR  
et ARGENT des plus célèbres ma-  
nufactures Suisse et Américaine,  
Bijoux de sa fabrique et de l'Etrar-  
ger, argenterie, lunettes et lorgnons  
en or, argent, acier et nickel. Chape-

lets en pierres précieuses montés sur or et argent. Médailles en or.  
(Sujet religieux). Chez,

**NARCISSE BEAUDRY,**  
1580, rue NOTRE-DAME Montréal.



# MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGÈTERRE

REPRÉSENTÉS PAR

**H. & J. RUSSEL**

22 RUES S-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JO. B. BELL FOUNDRY CO.

TRROY, NEW-YORK

---

## WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

### Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

*En face du Marché Bonsecours*

MONTREAL

---

**JOS. CHS VAILLANCOURT**  
**Menuisier & Charpentier**  
45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois  
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec  
soin. Première qualité de drogues et matières  
chimiques.

# MAISON DE SANTE

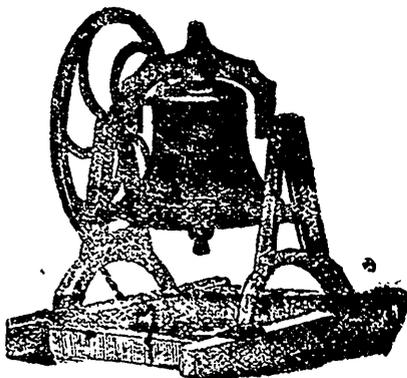
POUR LES

## ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION

### FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église, près Montréal, P. M.



## FONDERIE CANADIENNE

### CLOCHES!

POUR

### Eglises Collèges et Convents

SEULES OU EN CARILLONS

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de  
meilleure qualité que les cloches  
anglaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur des  
églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes

**E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.**



Les célèbres Vins du  
Canada, la Bière et le Por-  
ter Labatt de London, le  
Beurre de choix, sont les  
spécialités de la Maison

## J.-B. RICHER

No 556; Rue Lagacohetière,  
MONTREAL.



# LOTÉRIE NATIONALE

## CLASSE L.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

*Le septième tirage mensuel aura lieu le*

**MERCREDI, 21 DEC. 1887, A 2 H P. M.**

VALEUR DES LOTS :

# \$ 60,000.00

### PREMIERE SÉRIE

#### NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$5,000	\$5,000
1 Immeuble.....de	2,000	2,000
10 Terrains à Montréal.....de	300	3,000
15 Ameublements.....de	200	3,000
20 do.....de	100	2,000
100 Montres d'or.....de	50	5,000
1,000 Montres d'argent.....de	20	20,000
1,000 do do.....de	10	10,000

**2,147 Lots valant \$50,000**

**\$1.00 LE BILLET**

### DEUXIÈME SÉRIE

#### NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$1,000	\$1,000
2 Immeubles.....de	500	1,000
4 Voitures.....de	250	1,000
50 Chaines d'or.....de	40	2,000
1000 Services de toilette.....de	5	5,000

**557 Lots valant \$10,000**

**25 cts LE BILLET**

**S. E. LEFEBVRE, secrétaire.**

**Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.**

## ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue, ga. antis pour 5 ans et surpassant en RICHE-SE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

**Satisfaction garantie et conditions faciles**

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA  
Commandes par la Poste et autres remplis avec diligence. Grande réduction de Prix.

**L. E. N. PRATTE**

**Agent général pour la province de Québec.  
RUE NOTRE-DAME, Montréal.**